

Demande de subvention au Fonds communal pour le développement durable

MOBILITÉ – scooter électrique

Attention : nous vous prions de ne pas entreprendre d'acquisitions avant que notre accord ne vous soit parvenu.

Conditions pour l'octroi de la subvention

Le scooter est neuf oui

Le scooter a été acheté auprès d'un concessionnaire vaudois oui

Description du véhicule

Marque	
Modèle	
Montant CHF	

Coordonnées personnelles

Nom		
Prénom		
Adresse		
NPA, Localité	1020	Renens
Téléphone		
Email		

Vendeur

Entreprise / Nom		
NPA, Localité		
Téléphone		
Email		

Date de la demande

Signature

--	--

Par sa signature, le/la bénéficiaire accepte le règlement communal et les directives municipales régissant le Fonds pour le développement durable en ligne sur renens.ch/subventions, et s'engage à fournir tous les documents nécessaires.

Documents à fournir

Avant l'accord pour l'octroi de la subvention

Le devis du scooter électrique

Après l'accord pour l'octroi de la subvention

La facture, indiquant le montant de l'achat ainsi que votre nom

Une preuve de paiement (p.ex. facture payée, ticket de caisse, extrait de compte bancaire)

Une copie de votre carte bancaire (pour le versement de la subvention)

A renvoyer à : Centre technique communal, rue du Lac 14, case postale, 1020 Renens ou ctc@renens.ch

Montant de la subvention

--